

La pêche industrielle en Côte d'Ivoire

Bilan et perspectives

par A. CAVERIVIÈRE et J. MARCILLE

Chargés de recherches à l'ORSTOM

Le poisson constitue pour le consommateur ivoirien la première source de protéines animales ; l'augmentation de la consommation par habitant (20 kg en 1971, 26 kg en 1976), jointe à la croissance démographique continue (6 700 000 habitants et taux d'accroissement annuel de 4 %), permet de prévoir des besoins d'environ 240 000 t en 1980.

La Côte d'Ivoire importe depuis 1970 la majeure partie des produits de la pêche qui lui sont nécessaires au prix d'importantes sorties de devises ; près de 10 milliards de francs CFA en 1976 (200 millions de francs français) pour 106 000 t importées. La politique gouvernementale en matière de pêche tend à atteindre deux objectifs principaux, à savoir une meilleure couverture des besoins par la pêche nationale et la promotion d'Abidjan comme centre international de pêche.

Nous examinerons dans la présente étude la marge du développement possible de la pêche maritime sur le plateau continental proprement ivoirien et ses conséquences, et les perspectives de développement d'Abidjan comme principal centre atlantique de transit et de transformation du thon tropical.

I. — Principales pêcheries opérant actuellement en Côte d'Ivoire

La pêche au chalut

L'évolution des prises des chalutiers ivoiriens est donnée dans le tableau 1 ; les prises en 1976 ont atteint 16 900 t. La proportion des captures réalisées sur le plateau continental ivoirien a baissé régulièrement au cours de ces dix dernières années, passant de 50 à 30 % ; près de 60 % des prises proviennent désormais du secteur Guinée-Gambie-Sénégal alors qu'elles n'en représentaient que 10 % en 1966 (fig. 1).

La pêche au chalut exploite sur le plateau continental ivoirien deux stocks de poissons nettement différents :

— un stock côtier situé de 10 à 50 m de profondeur composé surtout d'ombrines (*Pseudotolithus senegalensis*), de capitaines (*Galéoides decadactylus*) et de friture (*Brachydeuterus auritus*) ; ce stock fournit 75-80 % des prises ;

— un stock profond qui peuple les fonds de 50 à 120 m, composé de poissons d'eaux froides à dominance de Sparidés (*Dentex sp.*, *Pagellus coupei*) vivant en permanence sous la thermocline ; il est exploité uniquement de juillet à octobre lors de la remontée des eaux froides.

La figure 2 nous montre la relation qui existe entre la prise et l'effort de pêche pour l'ensemble du plateau continental de Côte d'Ivoire. L'effort actuel de 40 000 heures (effort standardisé en heure de pêche d'un chalutier de 400 ch) est faible et pourrait être accru. Les prises atteindraient alors 7 à 9 000 t, niveau des années 1967-70, avec

cependant des rendements par navires réduits de 5 à 30 %, ce qui pourrait être préjudiciable à la rentabilité d'une telle opération étant donné l'augmentation des coûts de production.

Les résultats d'une campagne d'écho-intégration effectuée en Côte d'Ivoire en juin-juillet 1977 confirment le faible niveau de la biomasse chalutable estimée précédemment.

Il est à noter que les rendements moyens annuels obtenus en Côte d'Ivoire sont égaux aux deux tiers de ceux obtenus en Sierra Leone et à peine égaux à la moitié de ceux obtenus

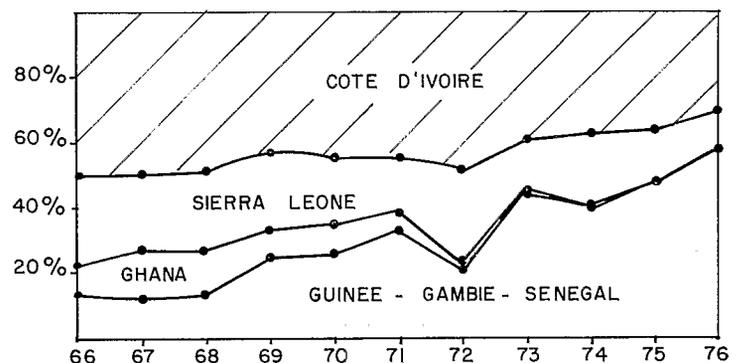


Fig. 1 - Pourcentage par zone de pêche des prises des chalutiers ivoiriens de 1966 à 1976.

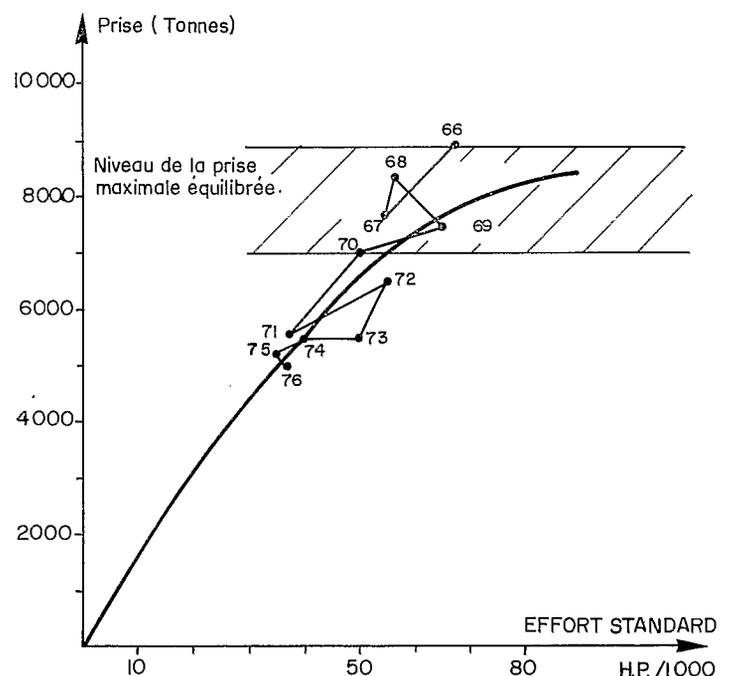


Fig. 2 - Relation prise-effort des chalutiers en Côte d'Ivoire (1966 à 1976)

Tableau 1 :
Origine des quantités débarquées à Abidjan par les chalutiers (en t)

Année	Ghana	Côte d'Ivoire	Sierra Leone	Guinée Sénégal	Autres zones	Total
1966.....	1 600	8 890	4 980	2 310		17 780
1967.....	2 320	7 730	3 540	1 850		15 460
1968.....	2 430	8 350	3 980	2 200	50	17 010
1969.....	1 500	7 650	4 080	4 530	80	17 840
1970.....	1 260	7 060	3 030	4 090	150	15 590
1971.....	700	5 560	2 130	4 120		12 510
1972.....	270	6 430	3 850	2 740		13 290
1973.....	360	5 530	1 970	6 350		14 210
1974.....	170	5 550	3 140	5 960		14 820
1975.....	80	5 320	2 340	7 160		14 900
1976.....	30	5 090	1 900	9 880		16 900

sur le littoral sud du Cap-Vert, zones qui sont toutes deux beaucoup plus riches en poissons de fond.

Par ailleurs, les mailles des culs de chaluts utilisés en Côte d'Ivoire (40 mm maille étirée) semblent actuellement trop petites. Une augmentation de leur taille permettrait l'échappement des petits poissons qui seraient capturés un peu plus tard à un poids plus élevé en raison de leur haut taux de croissance.

La pêche sardinière

Les prises des sardinières ivoiriens, qui avaient atteint 40 000 t de 1970 à 1972, plafonnent depuis 1973 à environ 30 000 t (tableau 2).

50 % seulement des captures proviennent des eaux côtières ivoiriennes (fonds inférieurs à 50 m le plus souvent); les espèces qui les composent sont principalement le « hareng » (*Sardinella eba*), la « sardine » (*Sardinella aurita*), le « maquereau » (*Scomber japonicus*), la « friture » (*Brachydeuterus ausitus*) et diverses espèces de la famille des Carangidés (tableau 3). Harengs et sardines représentaient plus de la moitié des apports jusqu'en 1972.

En 1973, le stock de sardines fréquentant les eaux ivoiro-ghanéennes entre Abidjan et Tema a presque totalement disparu ainsi que celui de maquereau, ce dernier étant un prédateur des jeunes sardines. Il est probable que la diminution catastrophique de ces stocks est étroitement liée aux prises exceptionnelles de sardines immatures effectuées en 1972, et peut-être aussi au développement soudain du stock de balistes (*Balistes capriscus*); les relations écologiques entre les deux espèces ne sont pas claires, mais il existe sans doute entre elles un certain type de compétition directe ou indirecte. Il semble toutefois que le stock de sardines soit revenu à un état normal en 1976.

Tableau 2 :
Origine des prises des sardinières ivoiriens (tonnes)

Année	Ghana	Côte d'Ivoire	Sierra Leone	Guinée Sénégal	Congo	Total
1966.....	4 000	20 360	0			24 360
1967.....	9 940	24 610	650			35 200
1968.....	3 330	25 780	0			29 100
1969.....	6 730	16 980	6 600			30 300
1970.....	11 280	15 520	9 280			36 100
1971.....	7 790	22 190	11 520			41 500
1972.....	4 030	27 840	12 100			44 000
1973.....	1 280	12 400	17 580		170	31 440
1974.....	70	16 510	12 550	1 210	1 200	31 540
1975.....	700	12 160	11 440	2 440		26 740
1976.....	1 650	16 590	8 060	3 530		29 830

Une autre cause de la baisse globale des prises sur le plateau continental ivoirien paraît être la diminution de l'effort dans ce secteur après la chute brutale de la production en 1973. Bien que les rendements aient retrouvé un bon niveau depuis 1974, le rendement de 1976 étant même exceptionnel, l'effort actuel reste inférieur à celui des années 1966-1972. Cette diminution de l'effort, déjà notée à propos des chalutiers, peut sans doute s'expliquer par des raisons économiques (prix des bateaux, du carburant, concurrence du poisson importé...).

En contrepartie de la baisse des prises en Côte d'Ivoire et au Ghana, les captures progressent régulièrement dans le nouveau secteur de pêche s'étendant de la Guinée au Sénégal et dont l'exploitation a débuté en 1974 à partir d'unités plus modernes.

Bien que les sardinières travaillant dans les eaux ivoiriennes pêchent plusieurs espèces différentes, on peut considérer que l'effort de pêche se porte essentiellement sur le hareng (*S. eba*) qui représente l'essentiel des captures. La relation entre la prise et l'effort de pêche pour cette espèce est donnée sur la figure 3. La prise maximale équilibrée pour ce stock typiquement ivoirien situé principalement à l'ouest d'Abidjan est d'environ 9 000 t. Cette quantité a été atteinte en 1976 malgré un effort réduit grâce à des rendements exceptionnels sur cette espèce. Un léger accroissement de l'effort est souhaitable pour atteindre à nouveau dans les années futures la prise maximale équilibrée, mais les rendements seront alors certainement inférieurs à ceux de 1976.

La pêche crevettière

C'est une pêche essentiellement destinée à l'exportation. La principale espèce est la crevette rose *Lenaeus duorarum*. L'évolution des prises en Côte d'Ivoire est donnée dans le

Tableau 3 :
Prise par espèce des sardinières ivoiriens dans le secteur Côte d'Ivoire (+ Axim)

Année	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Hareng	9 770	10 860	12 930	6 540	7 140	7 020	10 690	5 510	7 350	7 690	9 990
Sardine	1 630	3 760	2 080	2 870	2 160	1 210	5 640	540	40	10	1 740
Friture	4 070	2 360	410	170	1 520	3 390	3 240	1 420	2 410	1 670	2 600
Maquereau	610	5 100	5 530	2 720	4 450	2 180	2 370	200	60	0	10
Divers	4 280	5 320	6 050	6 100	4 510	10 400	6 260	6 010	6 720	3 490	3 870
TOTAL	20 360	27 400	27 000	18 400	19 780	24 200	28 200	13 680	16 580	12 860	18 020

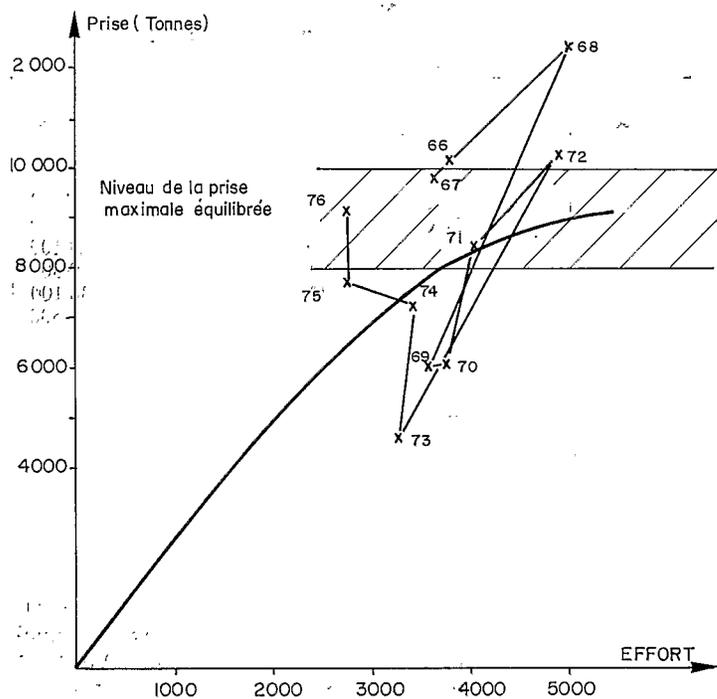


Fig. 3 - Prise de "Hareng" des sardiniers en fonction de l'effort de pêche. (Jour de mer d'un bateau type de 150-200 CV).

tableau 4. Les prises de juvéniles effectuées en lagune au moyen de filets fixes installés la nuit à la marée descendante y sont indiquées en raison de leur incidence sur les captures de la pêche industrielle en mer. C'est ce que nous montre la figure 4 tirée d'une étude approfondie faite par Garcia (1976). Sur cette figure, l'évolution de la prise industrielle en mer a été calculée en fonction de l'évolution du taux d'exploitation lagunaire (de 0 à 50 %, estimation pour 1975 = 50 % courbe A') et de l'effort de pêche en mer (de 0 à 360 jours de mer par an). Au niveau actuel de l'exploitation en lagune, la pêche en mer est proche de son optima de 570 t. Toute réduction ou augmentation de l'effort en mer n'apporterait que des résultats négligeables en terme de prise totale (mer + lagune).

Tableau 4 :
Origine des prises de crevettes pêchées en Côte d'Ivoire

Année	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Mer	160	120	490	620	700	480	460	280	390	480
Lagune .	330	?	290	310	630	480	510	640	780	600
TOTAL.	490		780	930	1 330	960	970	920	1 170	1 080

Une diminution des captures en lagune se traduirait sans doute par une baisse des prises totales, mais permettrait une légère augmentation de la valeur de ces prises du fait du prix plus élevé des crevettes adultes pêchées en mer. Il apparaît donc qu'une diminution de la pêche en lagune sur les juvéniles n'est pas forcément bénéfique en terme de prise totale. Ce non-bénéfice s'explique par le fait que la biomasse du stock marin est maximale vers le milieu de l'année, alors qu'à cause des variations saisonnières de capturabilité la plus grande partie des prises est réalisée pendant le deuxième semestre sur un stock dont la biomasse décroît rapidement mais dont la vulnérabilité est très fortement accrue.

Des études de sélectivité sur les chaluts à crevette montrent que des culs à maille de 30 mm de côté au lieu des 20 mm actuels permettraient l'échappement des trop jeunes poissons sans diminuer de façon notable les captures de crevettes. Le tri à bord pourrait en être facilité.

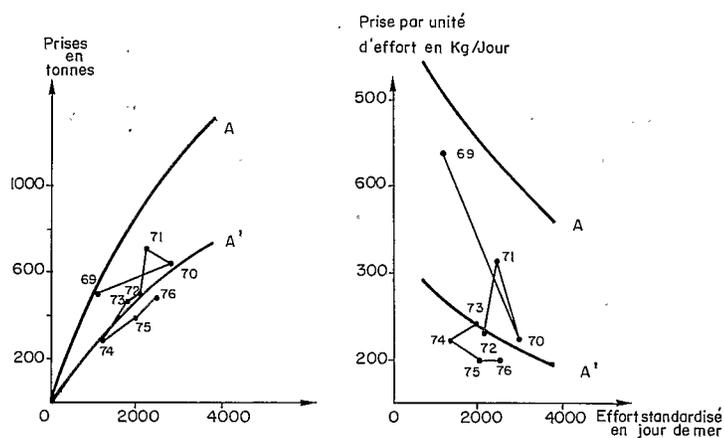


Fig. 4 - Relation entre la prise annuelle de la pêcherie industrielle, l'effort et les prises par unité d'effort observées et les courbes théoriques A... sans pêche lagunaire A'... avec pêche lagunaire (taux d'exploitation 50 %)

En conclusion, nous ne pouvons qu'insister sur le fait que les captures en mer paraissent proches du niveau optimum pouvant être atteint avec une flottille de 7 à 8 unités modernes à grément double floridien pêchant 300 jours/an en moyenne.

II. — Possibilités de développer de nouvelles pêcheries

D'autres types de pêcheries pourraient sans doute être développés dans un avenir plus ou moins proche.

Le crabe rouge profond (Geryon quinquedens)

Des essais de pêche de crabe rouge profond ont été effectués en 1973 et 1975 par le Centre de recherches océanographiques d'Abidjan. Ils ont montré l'existence, le long du talus continental ivoirien, d'une population de *Geryon quinquedens* pouvant probablement supporter une exploitation commerciale.

Le talus est raide et de morphologie tourmentée, ce qui rend très difficile la pratique de la pêche au chalut. Le problème de la destruction du stock du fait de chalutages intensifs, comme cela semble se produire en Angola, ne se posera donc pas ici d'autant plus que la conclusion de travaux américains est qu'en dehors de toute considération de mauvaise exploitation de stock, la pêche au casier est la mieux adaptée pour la capture du *Geryon* (en particulier, les crabes sont remontés en parfait état dans les casiers).

Le fond de pêche du *Geryon* est compris entre les isobathes 300 et 700 m, sa largeur varie de 2 milles (Grand Lahou, Fresco) à 5 milles (Grand Bassam) et même un peu plus (Sassandra, Tabou). Au total, sa superficie peut être estimée à 1 600-1 800 km². Les campagnes de prospection systématique effectuées en 1975 ont permis de délimiter les deux zones les plus riches, une vers Grand-Bassam-Assinie, une autre vers Sassandra-San Pedro ; les rendements y atteignent 4 à 8 kg/casier/20 heures (casier tronconique = diamètre 100 et 27 cm, hauteur = 60 cm) d'individus d'intérêt commercial dont la largeur de carapace est supérieure à 10 cm. L'espacement des casiers entre 7 et 100 m sur la filière ne semble pas avoir d'influence sur les prises. Aucune exploitation de cette espèce n'a eu lieu jusqu'à présent.

La pêche à la palangre

Dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, une grande partie du plateau continental est constituée d'affleurements rocheux inaccessibles aux chalutiers classiques. Il existe là une réserve

naturelle non encore exploitée en poissons de roches : mérours, daurades, sérioles, carpes rouges, ... toutes espèces à forte valeur marchande. La productivité de ce stock pourrait s'élever, d'après une première approximation grossière, à environ 1 400-3 500 t/an. Ce type de fonds se poursuivant au Liberia, il est possible d'espérer, par le jeu d'accords, avoir accès à un ensemble encore plus vaste. Une action pilote dont le maître d'œuvre est le ministère de la Production animale est actuellement menée au moyen d'un palangrier prototype de 15 m basé à San Pedro.

La pêche du baliste

Jusqu'en 1969, le baliste (*Balistes capriscus*) était pratiquement absent de la zone. Un brusque accroissement de la biomasse a été observé à partir de 1970. Des campagnes de chalutage effectuées par les chercheurs ghanéens sur deux radiales, à Tema et au Cap Coast, ont prouvé que cette espèce était devenue très abondante et sans doute la première en terme de biomasse.

Cette espèce n'est pas actuellement consommée sur le marché ivoirien mais pourrait l'être au Ghana et au Togo sous une forme fumée ou séchée ; on peut également l'utiliser sous forme de farine. Un effort de pêche pourrait donc être éventuellement appliqué à cette espèce pour accroître les ressources en protéines.

Autres stocks

Des possibilités potentielles existeraient peut-être pour des sardiniers ou des chalutiers pélagiques sur des fonds de 50 à 120 m au-dessus du plateau continental ivoirien, zone non encore exploitée en ce qui concerne les petites espèces pélagiques. Des campagnes exploratoires par écho-intégration du navire océanographique *Capricorne* y ont en effet montré en certaines périodes des biomasses de poissons pélagiques plus importantes qu'en zone littorale mais plus diffuses, cette diffusion pouvant être un obstacle majeur à leur pêche.

III. — La pêche thonière en Côte d'Ivoire

Elle occupe une place à part dans l'industrie ivoirienne des pêches dans la mesure où elle est presque totalement destinée à l'exportation et où la grande majorité des prises sont effectuées en dehors des eaux réservées.



(Photo B. Stéquert)

Evolution de la flotte ivoirienne et des apports

De deux unités en 1970, un moyen senneur (MS) et un grand senneur (GS), la flottille est passée à 4 unités en 1975 et à 7 en 1977 (2 MS et 5 GS). Elle doit s'accroître de deux nouvelles unités de 68 m vers la fin 1979.

Les prises ont atteint 16 350 t en 1977, leur évolution par espèce depuis 1970 (fig. 5) nous montre la grande expansion de la pêche thonière ivoirienne.

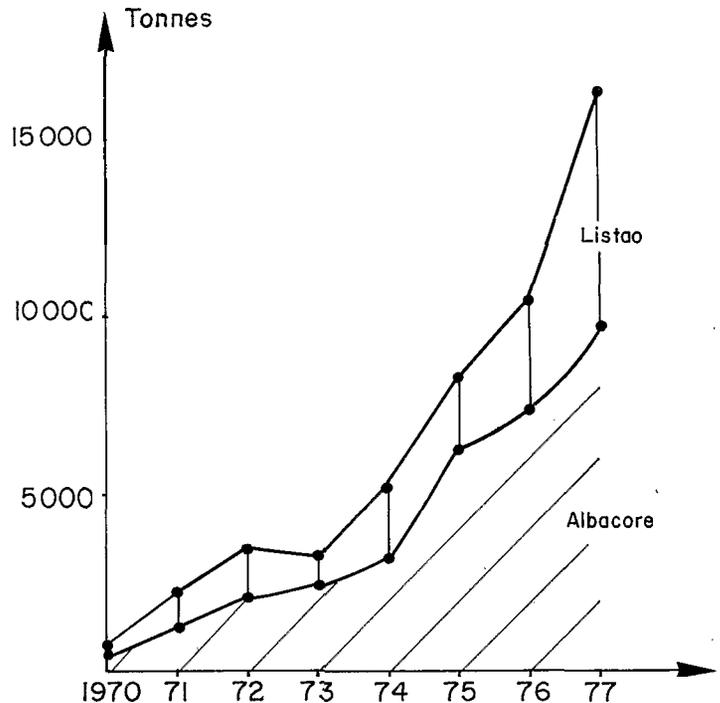


Fig. 5 - Evolution des captures de thon de la flottille ivoirienne.

Abidjan, premier port atlantique de transit thonier

Les débarquements et les transbordements de thons effectués à Abidjan par les flottilles étrangères se sont considérablement développés depuis une dizaine d'années, passant de 15 000 t en 1965 à 71 000 t en 1975. Ceci représente environ le tiers des thons tropicaux capturés dans tout l'Atlantique. L'évolution de cette activité est indiquée dans la figure 6. L'essentiel des captures est constitué d'albacore et de listao et provient des pêches de surface (senneurs). La nette régression des quantités transbordées par les flottilles palangrières asiatiques est due en partie à la diminution de leurs captures résultant de la compétition qui les oppose aux flottes de surface (Espagne, France, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Etats-Unis), mais aussi à la désaffection des armements pour un port jugé « trop cher ».

Les perspectives de développement du port thonier

Elles sont liées à plusieurs facteurs :

1) Etat des stocks d'albacore (*Thunnus albacores*) et de listao (*Katsuwonus pelamis*) dans l'Atlantique-Est.

Les captures de thonidés dans l'Atlantique-Est (toutes flottes incluses) ont été en constante augmentation ces dernières années. Cet accroissement doit être cependant considéré avec un optimisme modéré.

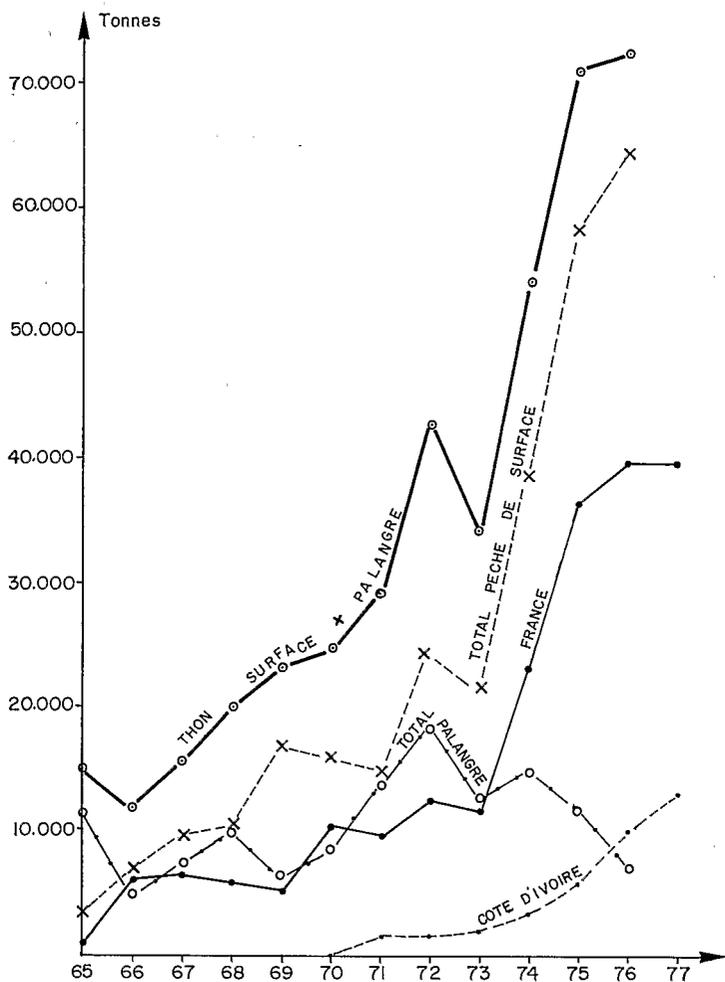


Fig. 6 - Evolution des débarquements et transit de thon à Abidjan de 1965 à 1976.

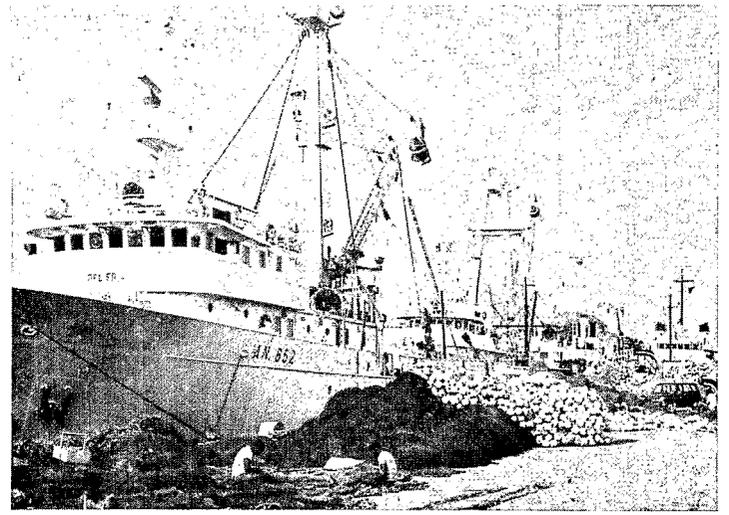
En effet, on constate d'une part que l'augmentation des prises en 1977 s'est faite surtout aux dépens du listao et que, d'autre part, ceci n'a été rendu possible que par un élargissement considérable de la zone traditionnellement prospectée jusqu'en 1974. Celle-ci s'est étendue vers le large, notamment au Sud de la Côte d'Ivoire, le long de l'Equateur, et à l'Ouest de la Guinée (région du dôme de Guinée).

Les prises d'albacore ont atteint 91 000 t en 1976 pour l'ensemble de l'Atlantique-Est et environ 93 000 t en 1977. Les grands changements intervenus dans les zones exploitées rendent très difficile une analyse de l'état des stocks d'albacore; cependant, il est peu probable de voir les prises s'accroître encore sensiblement dans les années à venir, et ceci ne serait sans doute pas souhaitable.

La bonite à ventre rayé, ou listao, offre les meilleures perspectives actuelles d'augmentation des prises. Pour tout l'Atlantique intertropical, 70 000 t ont été pêchées en 1976 et environ 98 000 t en 1977 et l'on estime ses potentialités à un minimum de 150 000 t. Une année internationale de recherche sur cette espèce dont la répartition, les migrations et la biologie sont très mal connues est en voie de préparation dans le cadre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (I.C.C.A.T.).

2) Commercialisation de la thonine (*Enthynnus alleteratus*).

La thonine, ou ravil, parfois pêchée en quantité considérable au large des côtes ouest-africaines, est en général rejetée à la mer par manque de marché. Une amorce de commercialisation semble toutefois se dessiner dans certains pays (Espagne, Sénégal). Cette espèce est particulièrement intéressante



(Photo B. Stéquert)

pour les pays riverains car elle se trouve à l'intérieur de la limite des 200 milles.

La thonine n'a pas droit à l'appellation « Thon » car sa chair est fragile et de coloration rougeâtre. Néanmoins, des essais effectués à Abidjan il y a quelques années ont montré que des conserves à l'huile faites avec ce poisson valent largement celles de listao. Des recherches technologiques sont souhaitables pour améliorer les qualités organoleptiques et la présentation des produits et un effort des pays potentiellement producteurs est à faire pour leur obtenir le label « Thon ».

3) Concurrence du port de Dakar.

Abidjan est situé dans une zone très centrale et donc privilégiée par rapport aux zones traditionnelles de pêche au thon; cependant, il est à noter qu'une part accrue de la prise s'effectue dans le secteur du dôme de Guinée beaucoup plus proche de Dakar, port qui est en outre moins éloigné des marchés traditionnels. En 1976, 46 000 t de thonidés ont été débarquées ou transbordées au port de Dakar; en 1977, une estimation préliminaire à partir des résultats des trois premiers trimestres permet de s'attendre à un chiffre supérieur à 60 000 t (+ 30 %). Les débarquements et transbordements à Abidjan sont, eux, restés stationnaires à 70 000 t environ.

4) Augmentation de la capacité de transformation des conserveries d'Abidjan.

Si l'évolution actuelle des zones de pêche tend à favoriser plutôt Dakar qu'Abidjan, il faut toutefois noter qu'Abidjan s'est constitué une active industrie de transformation. La Société des conserves de Côte d'Ivoire (SCODI) a travaillé environ 16 000 t de thons en 1977. La Société Pêche et Froid de Côte d'Ivoire construit en outre une usine de fabrication de conserves de thon d'une capacité de 8 000 t. Le tonnage traité à Abidjan devrait ainsi atteindre environ 22 000 t en 1979 et 30 000 t en 1980 si l'ensemble des problèmes de commercialisation est résolu. Le développement de l'industrie de la conserve du thon ne peut aider à résoudre le déficit en poissons de la Côte d'Ivoire; il devrait cependant permettre sinon de réduire le déficit du commerce extérieur ivoirien des produits de la pêche, tout au moins de le stabiliser.

Conclusions

Les captures de poissons effectuées sur le plateau continental ivoirien représentent une part de plus en plus faible de la consommation (29 % en 1972, 10 et 11 % en 1975 et 1976, cf. tableau 5). Comme nous l'avons vu et comme il résulte de

Tableau 5 :
Origine du poisson consommé en Côte d'Ivoire (en tonnes)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Poisson importé (congelés, salés, fumés)	23 000	28 500	39 000	68 000	83 000	97 800	109 600
Pêche artisanale (maritime, lagunaire, continentale)	22 000	24 000	24 000	26 000	26 000	32 000	37 000
Pêche industrielle en mer.	50 000	53 000	55 000	41 000	38 000	44 400	47 500
Total consommation	95 000	105 000	118 000	135 000	147 000	174 000	195 000
dont pêche industrielle sur le plateau continental ivoirien.	22 580	27 750	34 270	17 930	22 060	17 480	21 680
Consommation/habitant/an en kg	18,5	20,0	21,0	23,4	24,5	24,9	26,5

l'ensemble des études océanographiques effectuées dans la région, les eaux ivoiriennes sont pauvres en ressources halieutiques.

Il existe certes quelques possibilités d'accroître les prises soit en augmentant l'effort de pêche des sardiniers et chalutiers et en adoptant une réglementation appropriée, soit en développant une petite flottille de ligneurs-palangriers à San Pedro et en exploitant de nouveaux stocks; cependant, cet accroissement des captures de la pêche industrielle sur le plateau continental ivoirien ne saurait excéder, dans le meilleur des cas, une dizaine de milliers de tonnes.

La pêche artisanale maritime, lagunaire et continentale ne pouvant guère augmenter dans de fortes proportions ses prises, il reste deux possibilités qui permettraient de diminuer les importations de poissons, fortes consommatrices de devises, tout en satisfaisant la demande du marché. Ce sont :

- Le développement intensif de l'aquaculture en lagune et de la pisciculture,
- La création d'une flottille de pêche moderne travaillant dans les eaux riches des côtes africaines.

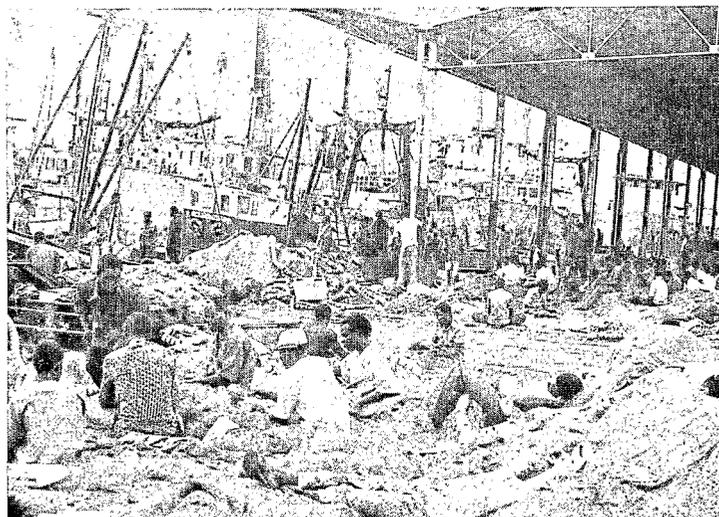
L'aquaculture en lagune a certes un bel avenir; les essais de grossissement de tilapia et de machoirons semblent donner de bons résultats, mais il s'agit là d'espèces à haute valeur commerciale dont le marché restera forcément limité dans un premier temps. L'aquaculture et la pisciculture ne peuvent, en tout cas dans un proche avenir, être la solution à une

demande accrue de poissons à bas prix (de type chinchards, sardinelles). Il faut donc favoriser le développement d'une flottille nationale moderne susceptible d'aller travailler dans les zones poissonneuses. Cette solution aurait l'avantage de diminuer la dépendance de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des flottes étrangères (de l'U.R.S.S. en particulier) et ceci d'autant plus que des difficultés d'approvisionnement sur le marché extérieur sont apparues en 1977.

Afin d'assurer l'accès aux ressources à une telle flottille de navires à long rayon d'action, le gouvernement ivoirien ou les armements devront obtenir des quotas de capture ou des licences de pêche des pays les possédant (Sénégal, Sierra Leone et surtout Mauritanie, Angola, Namibie). Chacun sait que l'essentiel des prises effectuées dans les zones africaines riches en ressources halieutiques sont le fait de flottes étrangères à l'Afrique. Comme l'a souligné à maintes reprises la Direction du Service des Pêches de Côte d'Ivoire, il serait normal que les pays africains riverains qui ont de nombreux intérêts communs (O.V.A., C.E.A.O., C.D.E.A.O., etc.) puissent exploiter eux-mêmes à leur mutuel profit une grande partie de ces richesses.

Bibliographie

- Anonyme, 1976. — Rapport du groupe de travail sur la sardinelle (*S. aurita*) des côtes ivoiro-ghanéennes. F.R.U., C.R.O., ORSTOM. Abidjan, 28 juin-3 juillet 1976.
- Chaali A., 1977. — Traitement du fichier informatique des sardiniers d'Abidjan de 1965 à 1975 : Etat du stock pélagique côtier de Côte d'Ivoire. Ecole sup. agronomique de Rennes. D.A.A. Halieutique.
- Garcia S., 1977. — Bilan des recherches sur la crevette rose, *Penaeus duorarum notialis*, de Côte d'Ivoire : conséquences en matière d'aménagement. C.R.O. Abidjan, sous presse.
- ICCAT, 1977. — Rapport de la huitième réunion ordinaire du Comité permanent pour la recherche et les statistiques. Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. SCRS/77/101.
- Intes A., Le Lœuf P., 1976. — Etude du crabe rouge profond *Geryon quinquedens* en Côte d'Ivoire. Prospections et résultats des pêches. C.R.O. Abidjan, Doc. sc. vol. 7, n° 1.
- Koffi L., 1977. — Situation de la pêche en Côte d'Ivoire au 31 décembre 1976. Direction des Pêches maritimes et lagunaires, République de Côte d'Ivoire.



(Photo B. Stéquert)

La pêche industrielle en Côte d'Ivoire

Bilan et perspectives

par A. CAVERIVIÈRE et J. MARGILLE

Chargés de recherches à l'ORSTOM



23 OCT. 1978

(Tiré à part de *Océanographie et Pêche maritime* d'août 1978.)

Collection de Référence

241 n° 9356 Océan.